

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **09 JUIL. 2019**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Cyril MONTROYA, conservateur du patrimoine, conservateur régional de l'archéologie adjoint, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, site de Montpellier, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ces jurys :

- Madame Agnès LATTUATI-DERIEUX, ingénieure de recherche hors classe, responsable des analyses organiques, centre de recherche et de restauration des musées de France ;

- Monsieur Damien LEROY, conservateur du patrimoine, coordinateur des ressources des métiers de l'archéologie, bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques, sous-direction de l'archéologie, direction générale des patrimoines ;
- Madame Élisabeth MARIE-VICTOIRE, ingénieure de recherche hors classe, responsable du pôle béton, laboratoire de recherche des monuments historiques.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Damien LEROY, conservateur du patrimoine, coordinateur des ressources des métiers de l'archéologie, bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques, sous-direction de l'archéologie, direction générale des patrimoines.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 JUIL. 2019**

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

